

# REGLEMENT du contre la montre individuel

## Annulation en cas de force majeure

*Si la rhubarbe Infernale devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, (attentats, inondations, pandémie, violences urbaines, dégâts naturels, tremblements de terre, canicule extrême, tempête de neige, vents violents) les concurrentes ne pourront prétendre à un quelconque remboursement (en ce compris droits d'inscription ou indemnité éventuellement perçue).*

## Acceptation du règlement

La participation à la rhubarbe Infernale implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de la rhubarbe Infernale.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'Organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

## Décharge de responsabilité :

En s'inscrivant et en prenant part à la rhubarbe Infernale, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'organisateur ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessures ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée des épreuves du jour.

## Respect de l'environnement :

En s'inscrivant à l'épreuve la rhubarbe Infernale, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

## **Aucune inscription le jour de l'épreuve.**

### DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera uniquement le jour de la manifestation sur le parking à côté du départ à partir de 8 h 30. Les concurrents sont invités à se munir d'épingles, le port du dossard étant obligatoire, sur la poitrine, pour être classé. L'épreuve est **limitée à 150 coureurs**.

### LA COURSE

**La course prévoit 2 manches : 30% des coureurs seront qualifiés pour cette 2<sup>ème</sup> manche dans la limite de 30 coureurs. Tarif : 5€ par coureur.**

## **DEPART**

Pour l'épreuve, le départ sera donné à 9 h 30 précise sur le parking de la mairie pour le premier concurrent toutes les 15 secondes. Chaque concurrent est invité à se ranger derrière la ligne de départ cinq minutes avant l'horaire prévu.

## **PARTICIPATION**

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement. L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés. Tous les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique (s'assurer personnellement) pendant l'épreuve ou en découlant. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

**L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie cadet, ils participent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.**

## **ASSURANCE**

L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment si nécessaire.

**L'organisateur rappelle qu'il ne force pas la main des sportifs ou des concurrents qui s'inscrivent à l'épreuve. Elle décline toute responsabilité pour les vols et accidents immédiats ou futurs.**

**Pour les non-licenciés, certificat médical pour aptitude à la pratique de l'athlétisme-course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, c'est-à-dire jusqu'au 8 mai 2020 (photocopie acceptée), conformément à l'article L 231-3 du code du sport.**

**Il est expressément rappelé que les sportifs participent à la manifestation « La rhubarbe Infernale » sous leur propre responsabilité.**

## **ASSISTANCE MEDICALE**

La manifestation est encadrée par les bénévoles de l'organisation, ainsi que une assistance médicale.

## **DROIT A L'IMAGE**

J'autorise expressément les organisateurs « La rhubarbe Infernale », ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation « La rhubarbe Infernale » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Établi en septembre 2019 – validité immédiate